

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOYE EN DATE DU 01 OCTOBRE 2018

L'an 2018, et le Lundi 01 Octobre 2018 à 18h45, le Conseil Municipal de Bloye, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe HECTOR, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présent(s) : 10

Votant(s) : 11

Procuration(s) : 1

Présents : Philippe HECTOR, Patrick DUMONT, Bruno DELETRAZ, Sandrine BOUVIER, Aurélia GILLET-DUCHER, Séverine FAVERON, Stéphane BOUCHET, Dominique COPPIN, Laurent SIBILLE, Aurélie ROUSSEAU.

Membre(s) absent(s) excusé(s) : 1 : Samuel GRIOT (a donné pouvoir à Philippe HECTOR).

Membre(s) absent(s) arrivé(s) en cours de séance : 0

Membre(s) absent(s) non-excuse(s) : 3 : Gérard RICHART, Jean-Pierre ALLEGRET, Corinne SANCHEZ

Désignation secrétaire de séance : Sandrine BOUVIER est désigné(e) à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h45.

Approbation du procès verbal de la séance du 11 Septembre 2018

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès verbal du conseil municipal du 11 septembre 2018 : le procès verbal est voté à l'unanimité.

1- Demande de subvention auprès de la Région pour le changement de la chaudière de l'école.

Suite à l'intervention de Monsieur le Maire, la commune demande une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le changement de la chaudière à fuel de l'école par une chaudière à pellets, moins polluante et économe et la création d'un silo. Le remplacement de la chaudière est estimé à 27 000€ HT et la création d'un silo pour stocker le combustible est estimée à 10 000€ HT. Ces dépenses seront imputés à l'article 2181 «installations générales agencement divers» de la section d'investissements en dépenses.

Le Conseil Municipal sollicite la Région pour obtenir une subvention à hauteur de 7 647 €HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITE 11 VOIX POUR, de solliciter la Région pour obtenir une subvention dans le cadre du changement de la chaudière à l'école par une chaudière à pellets et pour la création d'un silo.**

La séance est levée à 19h00.